



Communiqué de presse

Force Ouvrière apporte son soutien aux travailleurs biélorusses

Face à la répression des mouvements sociaux en Biélorussie à la suite d'élections dont la régularité est très largement contestée, tant par la population qu'au niveau international, la Confédération Force Ouvrière condamne toute atteinte à la liberté syndicale et déplore les arrestations arbitraires de nombreux travailleurs et syndicalistes biélorusses. FO s'est adressée en ce sens, dans le cadre d'une action coordonnée par la CSI (Confédération syndicale internationale), à l'ambassade de Biélorussie en France.

FO réitère son soutien aux travailleurs biélorusses dont elle avait fait part au Congrès biélorusse des syndicats démocratiques (BKDP), affiliée à la Confédération Syndicale Internationale (CSI), dans la défense des intérêts des travailleurs biélorusses. Elle demande la libération immédiate des travailleurs et syndicalistes arbitrairement détenus ainsi que la mise en place d'une enquête internationale indépendante face aux soupçons de mauvais traitements et de tortures dont font état notamment les Nations-Unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE).

Attachée au principe d'indépendance, FO rappelle le droit à l'autodétermination du peuple biélorusse et l'importance du droit international, auquel figurent au premier plan les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). FO soutient également les actions et les grèves menées par le BKDP et appelle les autorités biélorusses au respect de la convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention n°98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective.

FO rappelle que la Biélorussie fait toujours l'objet d'un suivi par le Comité de la liberté syndicale de la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête de l'OIT établie pour examiner le respect par le gouvernement de Biélorussie de ces conventions à la suite d'une plainte datant de 2003.

Paris, le 9 septembre 2020

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre
@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
☎ 01.40.52.82.88